



DOSSIER DE CANDIDATURE

LES DÉMARCHES

Pour pouvoir se présenter aux élections du CMJ, le/la candidat(e) doit :

- Résider dans la ville de Saint-Sulpice-la-Pointe.
- Présenter un dossier de candidature complet.

La date limite de dépôt du dossier est le lundi 20 novembre 2023.

Ainsi, le dossier doit contenir :

La fiche candidature complétée et signée avec une photo d'identité collée dans l'emplacement indiqué

Les motivations du candidat

L'autorisation parentale complétée et signée

Un certificat de scolarité et / ou un justificatif d'adresse

Une affiche électorale (utiliser le modèle Canva pour un nouveau design : [modèle Canva](#))

Le dossier complet doit être déposé directement à la Mairie de Saint-Sulpice-la-Pointe (Parc Georges Spénale 81370 Saint-Sulpice-la-Pointe).

Pour plus d'informations, vous pouvez :

- Contacter le service Jeunesse de la ville au numéro suivant : 06.19.38.61.34.
- Envoyer un email à l'adresse mail suivante : cmj@ville-saint-sulpice-81.fr



PARTIE CANDIDAT

Nom Prénom

Date de naissance Fille / garçon

Collège Classe

Adresse

Code postal Ville

Téléphone Mail

Je soussigné(e)
déclare être candidat(e) au conseil municipal des jeunes de Saint-Sulpice-la-Pointe pour la période de 2023 – 2025.

PARTIE DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX

1^{er} représentant légal

Père	Mère	Tuteur
Nom	Prénom	
Téléphone	Mail	

2^{ème} représentant légal

Père	Mère	Tuteur
Nom	Prénom	
Téléphone	Mail	

Fait à Le

Signature du candidat

Signature des représentants légaux

LES MOTIVATIONS DU CANDIDAT

1) POURQUOI TE PRÉSENTES-TU AUX ÉLECTIONS DU CMJ ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2) QUELLES SONT LES ACTIONS, LES IDÉES OU LES PROJETS QUE TU AIMERAIS MENER SI TU ÉTAIS ÉLU(E) AU CMJ ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

AUTORISATION PARENTALE

Votre enfant souhaite devenir membre du Conseil municipal des Jeunes (CMJ) de la Commune de Saint Sulpice-la-Pointe. Afin de lui permettre de participer à ce dispositif, il est nécessaire de remplir cette autorisation parentale.

Nous, soussignés,

(mère)

Adresse

.....

Téléphone

et

(père)

Adresse

.....

Téléphone

représentants légaux de l'enfant

(Nom et prénom) :

autorisons notre enfant à déposer sa candidature au CMJ 2023,

autorisons notre enfant à participer à toutes les actions liées au CMJ,

autorisons notre enfant à participer aux déplacements liés au CMJ,

autorisons notre enfant à être filmé, photographié sans contrepartie financière, seul ou en groupe dans le cadre du CMJ et de la Mairie de Saint Sulpice-la-Pointe, et que son image puisse être diffusée dans les moyens de communications tel que presse, plaquettes, site internet de la Commune...

autorisons notre enfant à recevoir par voie postale, par mail, par téléphone, les différentes informations relatives au CMJ (invitations, réunions, programmes, rendez-vous...),

nous engageons à conduire notre enfant pour lui permettre d'assister à tous les conseils du CMJ et à toutes ses actions (sauf cas de force majeure), aux manifestations communales, attestons avoir pris connaissance de l'organisation du CMJ et en acceptons le fonctionnement.

Fait à le

Signature du candidat

Précédée de la mention «lu et approuvé»

Signatures des responsables légaux

Précédée de la mention «lu et approuvé»